

Agrément Technique ATG avec Certification**Opérateur d'agrément et de certification****ATG 15/H925****Compound PVC****Schüco 2009-III**Valable du 30/03/2015
au 29/03/2018**Belgian Construction Certification Association**
Rue d'Arlon, 53 - 1040 Bruxelles
<http://www.bcca.be> - info@bcca.be**Titulaire d'agrément :**Schüco Polymer Technologies KG
Selauer Straße 155a
D- 06667 WEIßENFELS
Tel. : +49 (0) 3443.342.101
Fax : +49 (0) 3443.342.1287
Site Internet : www.schueco.de
Courriel : info@schueco.com**Commercialisation :**Schüco International KG
Selauer Straße 155
D- 06667 WEIßENFELS
Tél. : +49 (0)3443/342 1492
Fax : +49 (0)3443/342 1494
Site Internet : www.schueco.com
Courriel : info@schueco.com**1 Objectif et portée de l'agrément technique**

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable de l'aptitude à l'emploi d'un produit pour une application déterminée. Le résultat de cette évaluation est établi dans ce texte d'agrément. Ce texte identifie le produit et reprend les performances à prévoir, moyennant une mise en œuvre ou une application réalisées conformément aux directives du fabricant et aux directives exposées dans cet agrément.

L'agrément technique est accompagné d'un suivi régulier et d'une adaptation aux progrès de la technique lorsque ces modifications sont pertinentes. Une révision est imposée tous les trois ans.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le fabricant des produits ou composants sous agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour atteindre les performances décrites dans l'agrément. Ce suivi est essentiel pour la confiance dans la conformité du produit à cet agrément technique. Il est confié à un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

Le caractère suivi des contrôles et l'interprétation statistique des résultats permettent à la certification qui s'y rapporte d'atteindre un niveau de fiabilité élevé.

L'agrément et la certification de la conformité à l'agrément sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

2 Objet

L'agrément technique d'un compound PVC présente la description technique d'une composition vinylique PVC pour la fabrication de profilés de fenêtres en PVC ayant les caractéristiques mentionnées au paragraphe 3 et obtenant les performances reprises au paragraphe 4, pour autant que cette matière première soit utilisée dans les règles de l'art.

Les compositions vinyliques en PVC répondant aux dispositions reprises dans l'agrément technique d'un compound PVC sont présumées conformes aux exigences relatives aux compositions vinyliques reprises dans les STS 52.3.

L'agrément avec certification comprend un contrôle continu de la production par le fabricant, complété par un contrôle externe régulier à ce propos par un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

L'agrément technique avec certification porte sur la composition vinylique mais pas sur la qualité des profilés fabriqués à partir de cette composition ni sur la qualité du système de fenêtres dans lesquelles ces profilés sont utilisés, à l'exception des performances reprises dans cet agrément technique et uniquement pour autant que cette matière première soit utilisée dans les règles de l'art.

3 Description du produit

Un seul type de compound est utilisé pour la fabrication des profilés pour les systèmes de fenêtres Schüco, certes en 9 variétés en fonction du fournisseur des matières premières. Les propriétés du compound sont identiques dans les 9 variétés.

Le compound est constitué de résines PVC, de stabilisants aux UV, d'isolateurs thermiques (Ca-Zn), d'anti-oxydants, de pigments, de fluidifiants, de charges, etc. : voir les tableaux 1, 2 & 3.

3.1 Compound 2009-III

Tableau 1 – Compound blanc conformément aux STS 52-3 et à la NBN EN 12608

Caractéristique	Tolérance NBN EN 12608	2009-III	
		blanc	crème
Coloris		blanc	crème
Stabilisant		CaZn	
Couleur			
L*	± 1,00	93,80	91,30
a*	± 0,50	-0,80	1,50
b*	± 0,80	2,30	7,70

Mesures effectuées avec le spectro-guide sphere gloss - BYK-Gardner sur profilés extrudés.

Ce compound, fabriqué par la firme Schüco Polymer Technologies KG dans ses installations situées Selauer Straße, 155a à Weipfenfels.

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous présentent les caractéristiques de ce compound.

Tableau 2 – Composition vinylique – Caractéristiques d'identification

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères	Tolérance	Déclaration Fabricant
		STS 52-3 NBN EN 12608		2009-III
DHC (temps d'induction min.)	NBN EN ISO 182-2, 200 °C	Déclaration du fabricant	± 15 % relatifs	42 ± 6,3 min
DHC (temps d'induction min.)	NBN EN ISO 182-2, 190 °C	Déclaration du fabricant	± 15 % relatifs	Non connu
Teneur en cendres (%)	NBN EN ISO 3451-5A	Déclaration du fabricant	± 7 % relatifs	8,6 ± 0,60 %
Densité (kg/m³)	NBN EN ISO 1183-1	Déclaration du fabricant	± 20 kg/m³	1440 ± 20 kg/m³

Tableau 3 – Composition vinylique – Caractéristiques physiques

Caractéristiques	Norme d'essai	Critères	Tolérance	Déclaration Fabricant
		STS 52-3 NBN EN 12608		2009-III
Vicat (°C) 5 kg	NBN EN ISO 306 méth. B 50	≥ 75 °C	± 2 °C	81 ± 2 °C
Résistance à l'impact Charpy	NBN EN ISO 179-2 Type 1eA	≥ 20 kJ/m²		≥ 20 kJ/m²
Module d'élasticité à la flexion E	NBN EN ISO 178	≥ 2200 MPa		≥ 2200 MPa
Résistance au choc-traction	NBN EN ISO 8256 type 5	≥ 600 kJ/m²		≥ 600 kJ/m²

La résistance à l'impact (résistance au choc Charpy) d'un profilé est contrôlée conformément à la NBN EN 477.

Les caractéristiques des matières premières sont mentionnées dans le dossier interne de l'UBAtc.

4 Performances

Les rapports d'essai en matière d'aptitude à l'utilisation de ce compound pour la fabrication de profilés en PVC (STS 52-3, tableau 6) et d'évaluation des profilés après vieillissement artificiel (STS 52-3, tableau 8) sont repris dans le dossier interne de l'UBAtc. Ils satisfont aux exigences des STS 52-3 et de la NBN EN 12608.

5 Conditions

- Seules l'entreprise mentionnée en première page comme détenteur d'ATG et l'(les) entreprise(s) assurant la commercialisation de l'objet de l'agrément peuvent revendiquer l'application de cet agrément technique.
- Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit ou système dont la dénomination commerciale est mentionnée dans l'en-tête. Les titulaires d'un agrément technique ne peuvent pas utiliser le nom de l'UBAtc, son logo, la marque ATG, le texte ou le numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique, et/ou concernant des produits et/ou systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- Les informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit traité dans l'agrément technique par le titulaire d'ATG ou les personnes qu'il a désignées, ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte d'agrément ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans le texte d'agrément.
- Les titulaires d'un agrément technique sont toujours tenus de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre, du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBAtc asbl et à l'opérateur de certification désigné par l'UBAtc de sorte qu'ils puissent juger s'il convient d'adapter l'agrément technique.
- Les droits d'auteur appartiennent à l'UBAtc.
- Cet agrément technique a été rédigé en tenant compte des directives communes de l'UBAtc pour l'agrément de fenêtres, des spécifications techniques de la NBN B 25-002-1:2009 « Menuiserie extérieure – Généralités » et des STS 52.3:2008 « Menuiseries extérieures en PVC ».

L'UBATc asbl est un organisme d'agrément, membre de l'Union Européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.eu) et notifié par le SPF Économie dans le cadre du règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Évaluation technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBATc asbl fonctionnent conformément à un système pouvant être accrédité par BELAC (www.belac.be).

Cet agrément technique a été publié par l'UBATc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « Façades », délivré le 12 décembre 2014.

Par ailleurs, l'opérateur de certification BCCA a confirmé que la production répond aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire de l'ATG.

Date de cette édition : 30 mars 2015.

Pour l'UBATc, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient entretenus, de sorte à atteindre au minimum les niveaux de performance tels que définis dans le texte d'agrément ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBATc.

La validité et la dernière version du présent texte d'agrément peuvent être vérifiées en consultant le site Internet de l'UBATc (www.ubatc.be) ou en prenant contact directement avec le secrétariat de l'UBATc.